



CABINET

**Termes de Référence pour la sélection de l'ONG Chef de
File des ONG pour la mise en œuvre du Projet de
Scolarisation Accélérée des Enfants Hors Ecole Au
Burkina Faso**

1. Contexte et justification

Le Burkina Faso met en œuvre des formules d'éducation/formation accélérée pour la prise en charge des enfants et adolescents hors école en complément des formules classiques de scolarisation, dans la perspective de l'atteinte des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Par ailleurs, pour le développement du pays, le Plan national de Développement économique et social (PNDES) et le Programme de Développement stratégique de l'Education de Base (PDSEB) soulignent la nécessité absolue de faciliter l'accès à une éducation de qualité à tous les enfants et adolescents.

Dans ce contexte, le Gouvernement a élaboré et soumis à ses partenaires, notamment la Banque Islamique de Développement (BID) et la Fondation Education Above All une requête de financement d'un projet de scolarisation accélérée des enfants et adolescents hors école pour la période 2019-2024.

A cet effet, le projet prévoit le recrutement d'une organisation non gouvernementale (ONG Nationale/ ONG Internationale/Fondation/Organisation Multilatérale) à titre de chef de file des ONG et Associations de mise en œuvre des activités opérationnelles du projet.

Aussi, les présents termes de référence sont-ils élaborés, afin de sélectionner cette ONG, chef de file.

2. Objet des termes de référence

Conformément aux accords entre le Gouvernement du Burkina Faso et les Partenaires techniques et financiers du projet, le but principal de ces termes de références est de sélectionner une ONG (nationale, régionale ou internationale) chef de file des ONG nationales de mise en œuvre des activités du projet sur le terrain qui sera chargée de coordonner toutes les activités de ces ONG locales et de jouer l'interface entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les partenaires financiers.

L'une des tâches principales de cette ONG sera d'assurer un suivi régulier des activités des ONG locales de mise en œuvre et une gestion efficace basée sur la qualité des résultats, l'élaboration et le maintien d'un système de gestion financière fiable.

3. Description des tâches

L'ONG sélectionnée devrait être capable de coordonner l'ensemble des activités du projet exécutées par les ONG et Associations locales de mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation Accélérée.

Objectif 1. Coordination et réseautage

L'ONG sélectionnée devrait être capable de coordonner l'ensemble des activités du projet exécutées par les ONG et Associations locales de mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation Accélérée.

➤ Tâches et responsabilités

- Participer à l'évaluation des ONG locales qui opèrent dans les zones d'interventions du projet ;
- Participer à la sélection des ONG locales sur la base de critères de compétences ;
- Assurer le contrôle du recrutement des enfants hors école existants dans les zones d'interventions ;
- Faire la coordination régulière des ONG locales ;
- Cartographier les centres de formations offerts et les écoles existantes dans les zones du projet, afin de faire une distribution rationnelle par rapport aux écoles d'accueil ;
- Assurer la bonne collaboration entre les bénéficiaires et les ONG locales de mise en œuvre du projet ;
- Produire des rapports périodiques, selon le besoin à l'Unité de gestion du projet (UGP) et aux partenaires.

Objectif 2: Gestion financière et comptabilité des opérations

L'ONG sélectionnée devrait assurer et maintenir une gestion comptable fiable et produire des rapports financiers de l'état des dépenses et prévisions budgétaires des ONG locales de mise en œuvre du projet. Précisément, elle sera responsable du budget, de la planification, de la gestion des dépenses. Elle sera également l'interlocutrice principale des auditeurs venant des partenaires du projet en ce qui concerne la gestion des ONG locales de mise en œuvre.

➤ Tâches et responsabilités

- Participer au développement d'un manuel de procédure pour le projet ;
- Appuyer les ONG locales de mise en œuvre dans la préparation et l'élaboration du Plan du Travail et Budget Annuel (PTBA)par zone d'intervention ;
- Participer à la consolidation des PTBA pour en faire un Plan du Travail et Budget Annuel de tout le projet ;
- Préparer les prévisions des dépenses des ONG locales en collaboration avec l'UGP, afin de déposer les demandes d'avance et d'approvisionnement à l'Agence d'Exécution du projet ;
- S'assurer que tous les paiements sont compliant avec des régulations des bailleurs de fonds ; notamment, les Accords de Non Objection (ANO) de la Banque sont livrés avant d'effectuer paiement ;

- S'assurer un contrôle financier rigoureux et être en conformité avec le règlement financier en incluant les paiements éligibles dans les rapports à envoyer à l'UGP ;
- Assurer le suivi de l'exécution des contrats afin de faire respecter les termes et conditions des clauses.

Objectif 3 : Suivi et Evaluation

Dans la mise en œuvre du projet, l'ONG sélectionnée devrait collaborer avec l'UGP dans la supervision de la performance des ONG locales de mise en œuvre et le suivi à temps réel des activités liées aux indicateurs développés dans le cadre logique du projet.

➤ **Tâches et Responsabilités**

- Participer à l'organisation des séminaires de restitution des résultats du projet ;
- Evaluer toutes les activités des ONG locales de mise en œuvre du projet ;
- Participer à l'analyse des données du projet à temps réel ;
- Produire des rapports détaillés des activités des ONG locales de mise œuvre du projet.
- Suivre les requises des bailleurs du fonds pour l'identification et suivi des enfants hors écoles inscrits par le projet
- Soumettre à temps des rapports requis aux bailleurs du fonds.

4. Attentes spécifiques de la part de l'ONG, chef de file des ONG locales de mise en œuvre du projet

- Contribuer au cofinancement du projet (en nature ou en espèce).
- Contribuer au plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources.

5. Durée de la prestation

La durée de la prestation est de cinq (5) ans et couvrira la période de mise en œuvre du projet, soit de 2020 à 2025.

6. Modalité de sélection

L'ONG chef de file des ONG locales de mise en œuvre sera sélectionnée par voie d'accord préalable des Partenaires techniques et financiers du projet pour des raisons d'avantage comparatif. Elle devrait répondre aux critères suivants :

I. Aspects Techniques en matière d'éducation

1. ONG Nationale/ ONG Internationale/ Fondations / Organisation Multilatérale ayant une expérience confirmée dans la mise en œuvre d'activités et de projets de grande envergure d'éducation primaire pour les enfants non scolarisés et/ou déscolarisés ;
2. Capacité démontrée à gérer des projets de scolarisation des Enfants et Adolescents Hors Ecole (EAHE) à grande échelle au Burkina Faso et/ou dans la sous région : Mali, Niger, etc. (au moins 10 000 EAHE inscrits par année);
3. Capacités à mener des plaidoyers avec les parties prenantes (Ministère en charge de l'éducation, ONG locales, Partenaires techniques et financiers) en faveur de l'éducation, soutenues par une expérience avérée ;
4. Avoir une connaissance approfondie des plans sectoriels de l'éducation et des priorités nationales du Burkina Faso, en matière de prise en charge éducative des EAHE ;
5. Avoir une expérience avérée des stratégies d'éducation éprouvées pour atteindre les EAHE et/ou avoir expérimenté des méthodes innovantes de prise en charge des enfants hors école ;
6. Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la collaboration directe avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) pour la mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation Accélérée ;
7. Avoir une expérience avérée dans le renforcement des capacités des sous-traitants (ONG et Associations de mise œuvre d'actions éducatives) ;
8. Avoir un bureau et un personnel ayant une expérience avérée dans le domaine du suivi -évaluation de projets d'éducation de grande envergure ;
9. Avoir une expérience avérée de la gestion de projet axée sur les résultats ;
10. Avoir des capacités et une expérience dans la gestion de systèmes complexes de suivi et évaluation de projets y compris la validation et l'évaluation de la qualité des données et le développement de bases de données.

II. Aspects techniques en matière de gestion financière

- 1 Avoir une capacité à mobiliser des ressources en nature et en espèce pour le cofinancement du projet ;
- 2 Avoir une capacité à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur de l'éducation de base ;
- 3 Avoir une capacité à gérer des projets de grande envergure d'au moins 10 milliards FCFA (au moins 20 millions USD) ;
- 4 Avoir une expérience avérée et réussie dans la coordination et la gestion financière des sous-traitants multiples à travers plusieurs régions dans le domaine de l'éducation ;

- 5 Avoir une expérience en gestion d'un/des projet(s) ayant plusieurs bailleurs de fonds ;
- 6 Avoir une expérience de faire du *Reporting* de performance de projets et aspects financiers à l'adresse des bailleurs de fonds internationaux.

III. Procédure de sélection

L'ONG candidate au poste de chef de file des ONG locales de mise en œuvre du projet en règle vis-à-vis de l'administration fera parvenir au Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) /Secrétariat permanent de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle, un dossier de candidature contenant les éléments de qualification ci-dessus cités à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du MENA sise au 2ème étage de l'Immeuble Alice situé au côté sud de la SONATUR, sur l'Avenue de l'Europe, téléphone : (+226) 25 33 54 84, au plus tard le 27 septembre 2019 à 9 heures 00 TU sous pli fermé

La sélection se fera par une commission composée des experts du MENAPLN, du ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), de la Banque Islamique pour le Développement (BID), et de la Fondation Education Above All. Les trois (3) premiers candidats seront sélectionnés par ordre de mérite et le premier retenu à l'issue de l'approbation des autres ONG partenaires par courrier physique ou électronique, après accusé de réception, dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la date de réception du courrier. Défaut de réaction équivaut approbation de la liste établie.